

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 03 mai 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2021-04-19

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-neuvième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt et un à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Maryse Ouellette, greffière adjointe assistent également à cette assemblée.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2021-04-123

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 avril 2021, avec la modification suivante :

AJOUTER :

5.2 Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.5 – Remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable.

REPORTER :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-04-124

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AVRIL 2021.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 avril 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 avril 2021, tel que rédigé par la greffière, avec la modification suivante :

À la période de questions en réponse à Mme Mélanie Girard on aurait dû lire au dernier alinéa :

Le conseil prend acte de la demande et statuera sur le nom de la rue et sera soumis **à une prochaine** séance du conseil municipal.

Au lieu de :

Le conseil prend acte de la demande et statuera sur le nom de la rue et sera soumis *à la prochaine* séance du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2021-04-125

PROCLAMATION MUNICIPALE – SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE.

Attendu que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Attendu que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

Attendu que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

Attendu que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Attendu que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Attendu qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens;

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée au député provincial, monsieur André Lamontagne ainsi qu'au député fédéral, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-04-126

DEMANDE D'ARTICLES PROMOTIONNELS POUR LE TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que la Chambre de commerce de la région d'Acton tiendra son tournoi de golf annuel le 11 juin 2021 au club de golf d'Acton Vale;

Attendu que les organisateurs soumettent une demande à la Ville d'Acton Vale afin d'obtenir des articles promotionnels qui seront remis à tous les joueurs;

Attendu que ces derniers anticipent la participation entre 100 et 125 joueurs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser la remise d'articles promotionnels aux joueurs qui participeront à ce tournoi à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-04-127

DEMANDE DE L'APEH RICHELIEU-VAL-MASKA.

Attendu que l'Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska invite la Ville d'Acton Vale à participer à l'amélioration de la qualité de vie des familles ayant des enfants avec des besoins particuliers en apportant une contribution monétaire, par le biais d'achat d'une annonce de la Ville d'Acton Vale dans le journal Parent'hèse; ;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100,00\$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à l'APEH Richelieu-Val-Maska, pour l'achat de 2 parutions et 3 mois sur leur page Facebook.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-04-128

DEMANDE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton soumet à la Ville d'Acton Vale une demande de participation financière afin de permettre à cette dernière d'améliorer les soins de santé de proximité;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 000.00\$ ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton, à titre de participation financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2021-04-129

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.5 – REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉCANTATION À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.5 relatif au remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable;

Attendu la recommandation de monsieur Sébastien Labonté, ingénieur de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 101 691.65 \$ plus taxes, à Groupe LML Ltée. à titre de paiement du décompte progressif no.5;

De financer cette dépense à même la contribution payée comptant par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.5 – Remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

a) Service incendie.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2021-04-130 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 004-2021.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 avril 2021, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 004-2021 « Règlement numéro 004-2021 concernant l'administration de la bibliothèque municipale, abrogeant le règlement no.313-2017.»

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-04-131 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR FIDEMA – GROUPE-CONSEILS INC.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-419 d'un montant de 1 836.05 \$, plus taxes, pour les services de consultation en gestion des risques d'assurances 2021-2022, à Fidema Groupe-conseils Inc., telle que la facture portant le numéro REST18001-52, datée du 12 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 007-2021.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Suzanne Ledoux, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le *règlement 007-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale*;

Dépose le projet de règlement *007-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale*.

Rs.2021-04-132

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 007-2021.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 007-2021 ayant pour titre « Règlement no. 007-2021 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« D'encadrer l'implantation des génératrices comme équipements accessoires sur le territoire de la ville »; ET

« D'exiger un certificat d'autorisation pour l'ajout ou le remplacement d'une place d'affaires dans un emplacement existant ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-04-133

ASSURANCE DE CYBERRISQUES POUR LE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – FORMATION SUR LES CYBERCOMPORTEMENT À RISQUE.

Attendu que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville d'Acton Vale a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyberrisques (Regroupement);

Attendu que le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1^{er} juillet 2021;

Attendu que les demandes de réclamations résultant de cyberattaques sont à la hausse;

Attendu qu'il est de l'intérêt du Regroupement et de la municipalité d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

Attendu que pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale, à titre de membre du Regroupement

- procédera à l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité à la formation « *Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne* » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par participante et participant.
- et que la formation devra être suivie par les participantes et participants entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose les noms dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale pour les postes d'employés temporaires à temps plein, selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective. Le salaire sera celui d'une classe 3 prévu à la convention.

Nom	Nb d'heure	Durée
Yvan Laflamme	Selon les besoins du département	Saison estivale 2021
Federica Cerbo	Selon les besoins du département	Saison estivale 2021

Le conseil prend acte.

Rs.2021-04-134

RÉSOLUTION DE FIN D'UN LIEN D'EMPLOI.

Attendu qu'une décision finale a été rendue par la CNESST, dans le dossier 505403725, concernant l'employé # 6553;

Attendu que cette décision mentionne que la Ville d'Acton Vale ne peut offrir aucun emploi convenable à cet employé;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale met fin au lien d'emploi avec l'employé # 6553 en date du 2 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-04-135

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN, LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 7 avril 2021 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville quant à l'entretien des chemins d'hiver pour les années 2021-2022 et 2022-2023;

Attendu que la Ville a reçu UNE (1) soumission;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

Attendu que selon l'appel d'offres, après les deux (2) ans dudit contrat, la Ville se réserve le droit d'analyser et de choisir si l'option de renouvellement pour une année supplémentaire lui paraît avantageuse. L'année supplémentaire sera octroyée à l'entrepreneur si ce dernier a su répondre et exécuter à bien les exigences dudit contrat. Par ailleurs, si la Ville prend l'option du renouvellement pour une (1) année supplémentaire, elle doit en informer l'adjudicataire le ou avant le 1^{er} août de l'année supplémentaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-330-00-443, pour l'entretien des chemins d'hiver pour les années 2021-2022 et 2022-2023

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

Ferme Jean-François Martin Inc.	Du 01-11-21 au 15-05-22	126 681.85 \$
	Du 01-11-22 au 15-05-23	135 270.45 \$
L'année d'option	Du 01-11-23 au 15-05-24	137 417.60 \$

Les prix ci-avant mentionnés sont par kilomètre et comprennent notamment la main-d'œuvre, la machinerie, le matériel, le transport, mais avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-04-136

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UNE PLATEFORME SKYJACK.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé des prix pour la fourniture d'une plateforme *SkyJack*;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 20 395 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 à Équipements de Levage Girard, pour la fourniture d'une plateforme *SkyJack* ;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 8 ans;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-04-137

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le rapport d'activité annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques, tel que soumis et de le transmettre à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-04-138

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003 (ZONE 130).

Attendu que la Ville désire modifier le règlement de zonage municipal numéro 069-2003 concernant les usages autorisés dans la zone municipale 130;

Attendu que la Ville souhaite que les usages autorisés dans la zone 139 soient étendus au lot 6 424 242, situé dans la zone municipale 130, afin de rendre conforme un projet de développement résidentiel où seraient implantées des résidences unifamiliales jumelées;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De mandater le service de l'aménagement de la MRC d'Acton à préparer un projet de règlement de modification du règlement de zonage no. 069-2003 afin de revoir les usages permis dans la zone municipale 130.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière et/ou de la greffière adjointe.

Une question est déposée, via courriel, par madame Véronique Bernard :

Le but est de vous aviser concernant la poussière qui est fait par la Carrière d'Acton. Depuis 2004 que je suis bâti et je n'ai jamais fait de plainte à ce sujet. Depuis quelques semaines ça devient problématique. Impossible d'ouvrir les fenêtres, on doit même fermer l'échangeur d'air, on ne peut pas étendre notre linge à l'extérieur, les enfants jouent et rentre blanc de poussière. On lave 2 à 3 fois par jours pour être un peu à l'extérieur. Cette semaine l'environnement était blanc jusqu'à l'école Roger-Labreque. Il doit avoir une solution à tout ça, je ne demande pas un miracle. Juste une diminution.

La réponse du conseil de la Ville d'Acton Vale :

La directrice des ressources humaines et communication a déjà communiqué avec Mme Bernard pour l'informer que la Carrière d'Acton Vale était pour faire, dans les semaines à venir, l'installation d'un système de buse afin d'améliorer la situation.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix minutes (20;10)

Éric Charbonneau
Maire

Maryse Ouellette
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date